

Émission : 12-10-2020

Mise à jour : 06-07-2021

Directive ministérielle

DGAUMIP-
009.REV4

Catégorie(s) :
✓ Directives cliniques
✓ Urgence

Directives services d'urgence

Remplace la directive
émise le 11 juin 2021

Expéditeur :
Direction générale des affaires
universitaires, médicales,
infirmières et
pharmaceutiques (DGAUMIP)
– Direction des services
d'urgence (DSU)



Destinataires :
– PDG et PDGA des CISSS,
CIUSSS et établissements non
fusionnés;
– Directeurs des services
professionnels (DSP);
– Gestionnaires et chefs
médicaux des urgences.

Directive

Objet : Cet envoi contient une mise à jour des directives cliniques spécifiques aux services d'urgence dans le contexte de la pandémie de la COVID-19. Vous trouverez ci-joint l'Outil décisionnel pour l'infirmière au triage de l'urgence (Annexe 1) qui a été mis à jour à la suite des nouvelles directives de l'INSPQ.

Mesures à implanter :
✓ Application des modifications apportées à l'Outil de triage

Coordonnées des secteurs et des personnes ressources

Notes importantes : Ces recommandations sont matière à changement ou à éclaircissement au fur et à mesure de l'évolution de la situation.

Direction ou service ressource : Direction des services d'urgence
Courriel : dsu@msss.gouv.qc.ca Téléphone : 514 864-3215

Document annexé :
✓ Annexe 1 – Outil décisionnel pour l'infirmière au triage de l'urgence
– COVID-19 (mise à jour le 28 juin 2021)

Nous ne pouvons vous garantir que vous avez en main la dernière version de la présente directive. Pour consulter les directives émises par le ministère de la Santé et des Services sociaux visitez le :

msss.gouv.qc.ca/directives

Original signé par
La sous-ministre adjointe,
Lucie Opatrny

Lu et approuvé par
La sous-ministre,
Dominique Savoie